Créer et animer un jardin pédagogique

Objectifs
■ Organiser et planifier de manière autonome son projet. ■ Maîtriser les aspects techniques et économiques du projet. ■ Maîtriser le discours pédagogique et les techniques d'animation de groupes. ■ Transmettre du savoir sur le vivant et l'écologie du jard

Enjeux
Cette formation s'adresse aux agriculteurs, porteurs de projet ou encore aux établissements scolaires et de loisirs qui souhaitent mettre en œuvre des projets de coins nature partagés comme les jardins pédagogiques. Elle vise à donner les clefs aux participants pour concevoir, construire et ensuite animer un jardin pédagogique, afin de développer leur activité d'animation.

Contenu
12 Février ■ Clarifier ses compétences, ses valeurs et ses motivations. • Identifier les bases nécessaires au projet. • Maîtriser les aspects techniques du projet (matériel, ressources, différents types de bacs...)
13 Février ■ Maîtriser la gestion de groupe • Être en capacité de transmettre du savoir sur l'environnement de manière accessible. • Rendre acteurs les enfants en toute sécurité.

Infos complémentaires

Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 08/02/2019

Tarifs
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Porteurs de projet non éligibles au Vivea, démandeurs d'emploi, salarié agricoles: nous contacter

Plus de renseignements
Esther Diaz
diaz.perez@civamgard.fr
FD CIVAM du Gard
216 Chemin de campagne
30250
SOMMIERES
Tel. 04.66.77.11.12
N° d'organisme de formation : 91.30.00.40.930

Taux de satisfaction : %

repas partagé tiré du sac

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

12 févr 2019 09:00 - 17:00 (7hrs)	FD Civam Gard 30250 Sommières	Marie SIMON, Ingénierie de projets éducatifs – Animatrice Le MAT (07)
13 févr 2019 09:00 - 17:00 (7hrs)	FD Civam Gard 30250 Sommières	Marie SIMON, Ingénierie de projets éducatifs – Animatrice Le MAT (07)

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Bulletin d'inscription

Nom _

Prenom _

Adresse _

_ _

_ _

Courriel _

Tél _

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)